

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

199042

Déclaration de Maladie : N° P19-0006825

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7122 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ALZENOURI Ahmed Date de naissance : 20/12/1955

Adresse : Bouskoura Golf City Ville Neuve Ag 6 Im 32

Tél. : 066 9774633 Total des frais engagés : 1939,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BENATTAR BOU NINA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2010-2011		3	30000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE TADAR LAMSEFIA, Casablanca Tél: 05 22 28 21 87 Route Tadar Bachkou - Casablanca	21/02/24	100.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE ANALYSES MANDAT	04.03.24	B.M30 part	1539,20

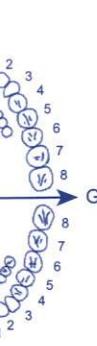
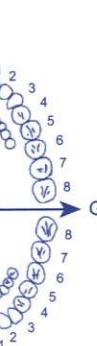
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

Bouskoura, le : 24/02/20 ex

03/2023
601116
02/2027

EXP
LOT



Thyrozol 10 mg Comprimé
pelliculé sécable, Boîte de 30
PPV : 50,10 Dhs
Pharmacien Responsable :
Amina DAOUDI

6 118001 103065

Thyrozol 10 mg Comprimé
pelliculé sécable, Boîte de 30
PPV : 50,10 Dhs
Pharmacien Responsable :
Amina DAOUDI

6 118001 103065

Ben alt abou Amina

15

50.10 * 2
10022
1) Thyrozol 10 mg
1cp x 2/15

Natim.
S

pat 1 noir



EXP
Lot
Fab

11/2026
6015Q5
12/2022

Hôpital Universitaire International
Pr SALOUA ELAMARI
Professeur Agrégé-Endocrinologie
1216074



ORDONNANCE

Bouskoura, le : 14/02/2012

Benallaou Amr

NFSH pg

MST, MMT

10 Jours

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA

679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca

Tel. : 05 22 52 83 88

Fax : 05 22 21 92

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr SALOUA EL MARI

Professeur Agrégé/Endocrinologie

011216074



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 4 mars 2024

Madame BENATTABOU MINA

FACTURE N°	201351
------------	--------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Transaminases OT -----	B	50	
Transaminases PT -----	B	50	
Ac anti récepteurs de la TSH -----	B	450	
T4 libre -----	B	200	
T3 libre -----	B	300	Total : B 1130

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5	
TOTAL DOSSIER		1 539,20 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Cinq Cent Trente Neuf Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd El Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 0930606663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste
et de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 04/03/24

Prélèvement effectué à 11:52

Edition du : 08/03/24

Madame BENATTABOU MINA

Docteur SALOUA ELAMARI

Réf. : 24C219

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales

Antériorités

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,83	M/mm ³	4,2 - 5,2
Hémoglobine -----:	12,4	g/100 ml	12 - 16
Hématocrite -----:	37	%	35 - 45
- V.G.M. -----:	77	* μ^3	85 - 95
- T.C.M.H. -----:	26	* pg	28 - 32
- C.C.M.H. -----:	34	g/100 ml	30 - 35

GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----: 6 510 /mm³ 4000 - 10000

Formule leucocytaire

Polynucléaires Neutrophiles -----:	57,2	%	50 - 70
Soit :	3 724	/mm ³	2000 - 7500
Polynucléaires Eosinophiles -----:	5,2	* %	1 - 3
Soit :	339	/mm ³	40 - 300
Polynucléaires Basophiles -----:	0,2	%	< 1
Soit :	13	/mm ³	< 100
Lymphocytes -----:	28,3	%	20 - 40
Soit :	1 842	/mm ³	1500 - 4000
Monocytes -----:	9,1	%	1 - 14
Soit :	592	/mm ³	40 - 1000

PLAQUETTES

Résultat ----- : 230 000 /mm³ 150000 - 400000



**مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES**

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 04/03/24

Prélèvement effectué à 11:52

Édition du : 08/03/24

Madame BENATTABOU MINA

Docteur SALOUA ELAMARI

Réf. : 24C219

Compte Rendu d'Analyses

BIOCHIMIE SANGUINE
(Cobas Roche C-311)

Normales	Antériorités
< 45	
< 49	

Transaminases - SGOT / ASAT -----:	26	UI/l	< 45
Transaminases - SGPT / ALAT -----:	31	UI/l	< 49

HORMONOLOGIE

<u>ANTICORPS ANTI RECEPTEURS TSH -----:</u>	6,80 UI/l	
---	-----------	--

Voir compte rendu CERBA ci-joint.

Normales	Antériorités		
15/02/24			
T4 Libre ----- :	25,45 * pg/ml	7 - 20	42,52
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)			
T3 Libre ----- :	12,66 * pmol/l	3,1 - 6,8	24,10
(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)			

*LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALE MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41*

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	C. d'Humières	A. Legrand	S. Samaan
H. Belaouni	S. Defasque	L. Lohmann	S. Schmit
M. Billet-Delecourt	F. Floch	A. Luscan-Valeri	M. Senant
C. Bracquemart	G. Herbreteau	S. Malard	S. Trombert
S. Chikhi	A. Ganon	M. Perret	M. Valduga
J-M. Costa	P. Kleinfinger	A. Receveur	L. Verdurne
M-M. Coude	I. Lanois	M. Roussel	B. Visseaux

Biologistes Généticiens

D. Trost

BENATTABOU

MINA

Né(e) le 20.11.1956

Sexe : F

Dossier n° : **24D6681457**

Transmis par : LABM MANDARONA
Vos références : INMA1515712 / 24C219 14299
Enregistré le : 06.03.2024 Edité le : 08.03.2024
Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

G / w 994-101 / s 994-101

LABM MANDARONA
DR BOUMZEBRA ABDERRAHMAN
679 BLD AL QODS
20460 CASABLANCA
MAROC

ANTICORPS ANTI-RECEPTEUR DE LA TSH (EliA ThermoFisher) #

Prélèvement : 04.03.2024 Sérum 11h 52

6,8 IU/l

Résultat négatif : < 2,9 IU/l

Résultat positif : > 3,3 IU/l

Entre 2,9 et 3,3 IU/l, les résultats sont considérés "douteux".

Dans ce cas, un contrôle sur un nouveau prélèvement peut être souhaitable en fonction du contexte clinique et/ou thérapeutique.

Résultats étalonnés selon la norme internationale de l'OMS : 2nd WHO International Standard for Thyroid Stimulating Antibody (NIBSC code : 08/204)

Les unités en IU/l d'EliA anti-TSH-R ne sont pas comparables aux unités des autres tests anti-R-TSH.

En raison de cette variabilité intertechnique, il est souhaitable que la même technique soit utilisée lors du suivi thérapeutique.

Validé par : Dr. Isabelle Lanois

Autorisation de diffusion
Dr. Aurélie Driss Corbin

A. Driss Corbin.

Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux). Portée disponible sur www.cofrac.fr. Les examens accrédités sont identifiés par la mention #